

CAP et baccalauréat professionnel : sortir de la crise

Société

Par [Daniel Bloch](#)

Publié le 11 mars 2024

Ancien président d'université, ancien recteur d'académie et ancien directeur des enseignements supérieurs

Le CAP et le baccalauréat professionnel sont les diplômes de plus d'un Français sur trois. Or ils ne sont plus au niveau qui conviendrait aux besoins de notre économie. Ce dysfonctionnement porte préjudice tant aux diplômés eux-mêmes qu'à notre économie. Pour y remédier, Daniel Bloch propose d'augmenter la durée de préparation de chacun d'eux, en particulier pour répondre à l'une des causes majeures du problème : la dégradation du niveau des compétences en fin de troisième, à l'entrée en enseignement professionnel.

Daniel Bloch vient de faire paraître : *Quel avenir pour l'enseignement professionnel ?*, Presses universitaires de Grenoble, 2024 et avait publié auparavant *Une histoire engagée de l'enseignement professionnel*, Presses universitaires de Grenoble, 2023.

Le certificat d'aptitude professionnel (CAP) et le baccalauréat professionnel (BacPro) constituent les deux principaux diplômes professionnels de l'enseignement secondaire. Ils peuvent être préparés en lycée professionnel comme en centre de formation d'apprentis (CFA). Et principalement à la sortie du Collège, en deux années pour le CAP, ou en trois pour le baccalauréat professionnel. Le nombre de diplômes délivrés chaque année est voisin de 160 000 pour le CAP et de 180 000 pour le baccalauréat professionnel. Au titre de la formation initiale, ce sont les diplômes de plus d'un Français sur trois.

Or, qu'ils soient préparés en lycée professionnel ou en CFA, ces diplômes ne sont plus du niveau qui conviendrait aux besoins de notre économie comme en témoigne le taux d'emploi en sortie de formation, le niveau de ces emplois ou encore la concordance entre le domaine d'activités auxquels ils conduisent et celui des formations suivies. Y compris dans le cas des métiers dits en tension, où le taux d'accès à l'emploi est plus élevé, mais sans pour autant que ce facteur à lui seul ne garantisse un niveau de formation à la hauteur de ce qui est attendu. Ce dysfonctionnement porte préjudice tant aux diplômés eux-mêmes qu'à notre économie. C'est une question de compétitivité, mais tout autant une question de société. Nous avons proposé diverses mesures permettant de rehausser le niveau de ces deux diplômes^①. Elles n'ont pas encore été retenues. Nous établissons, sur la base d'un état des lieux actualisé, la nécessité de les prendre en compte, notamment par une augmentation immédiate de la durée de préparation à chacun d'entre eux. Ces difficultés résultent, pour une large part, d'une dégradation du niveau des compétences des collégiens, en fin de troisième, à l'entrée en enseignement professionnel. L'élever nécessite un traitement au long cours. On ne peut attendre qu'il ait porté ses fruits : des mesures provisoires, à effet immédiat sont, en complément, proposées.

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, de mai 2017 jusqu'en

mai 2022, avait engagé un processus de « transformation de la voie professionnelle », une transformation qu’il avait située au premier rang de ses priorités, au côté de l’école primaire². Il est désormais légitime d’en dresser le bilan, puisque le parcours complet de la sortie du Collège au CAP se déroule normalement en deux ans, ou celui amenant, en parallèle, au baccalauréat professionnel, en trois ans. Les mesures proposées, tant pour le CAP que pour le baccalauréat professionnel, n’ayant pas fait la preuve de leur efficacité – nous l’établirons – le Président de la République, à l’aube de son second quinquennat, a élevé la question de l’enseignement professionnel au rang de « grande cause nationale », avec un ministère dédié, confié à Carole Grandjean. Une décision largement approuvée. Mais, alors qu’en tant que grande cause nationale, il eût fallu chercher un consensus³, c’est tout le contraire qui s’est produit, comme en témoigne le rejet des récentes propositions de réformes par le Conseil supérieur de l’Éducation, sans une seule voix favorable, ni des organisations représentatives des enseignants, ni des employeurs, ni des familles ou encore des élèves et des étudiants. Et sans même que le Parlement ait eu à en débattre. Des réformes dont il est bien difficile de déterminer la source, conduites par un ministère dont on appelait à la création mais qui, n’ayant pas fait la preuve de sa pertinence, n’a pas retrouvé place dans le gouvernement de Gabriel Attal.

1. L’enseignement professionnel accueille presque exclusivement des élèves en grandes difficultés au Collège

L’OCDE a récemment dévoilé les résultats de son enquête, réalisée au cours de l’année 2022, portant sur les niveaux de compétences des « quinze ans » dans trois domaines, les

mathématiques, les sciences et la « littératie », cette dernière caractérisant l'aptitude à lire, à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante.

Si au début des années 2000, en mathématiques par exemple, la proportion de ces « quinze ans », évalués comme en grandes difficultés, était de 16,6 %, cette proportion a atteint 21,2% en 2018 : elle est désormais de 28,8 %.

En « littératie », cette proportion, de 15,2 % au début des années 2000, a atteint 20,6 % en 2018. Elle se situe aujourd'hui à 26,3 %.

Cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation d'importance significative de l'écart entre les compétences des « meilleurs » et des « moins bons élèves » – pour la plupart issus de milieux socioprofessionnels modestes – et ainsi du niveau d'hétérogénéité des classes : une régression démocratique.

Près de 30 % des élèves sont ainsi en difficultés à la sortie du Collège. Le taux d'orientation vers l'enseignement professionnel, en fin de troisième, est également proche de 30 %. En bonne approximation, on peut affirmer que l'enseignement professionnel reçoit essentiellement des élèves en difficultés au Collège, alors qu'au début des années 2000, ces derniers ne constituaient que la moitié de son recrutement. Les formations conduisant au CAP en lycée professionnel accueillent la majeure partie de ceux dont les difficultés sont les plus sévères, à la différence de celles, sélectives, situées en CFA. Quant aux entrants en lycée professionnel ou en CFA dans les formations conduisant par exemple au baccalauréat professionnel, quantitativement la plus importante, une proportion identique, 30 %, n'obtient pas ce diplôme⁴. Et s'il y a sept fois plus de sortants sans diplôme des lycées professionnels que des CFA – comme la remarque en est souvent faite – c'est parce qu'il y a sept fois plus d'inscrits dans

les préparations au baccalauréat professionnel en lycée qu'en CFA.

2. La détérioration masquée du niveau des élèves à la sortie du Collège

Désormais les trois-quarts des entrants en lycée professionnel sont « à l'heure », à quinze ans ou moins, sans avoir jamais redoublé, à comparer à un quart seulement au début des années 2000. Plus de la moitié des entrants en CAP sont également « à l'heure », cinq fois plus qu'en l'an 2000. Une évolution qui s'est accélérée au cours des cinq dernières années. La détérioration du niveau des élèves à la sortie du Collège serait-elle, au moins en partie, provoquée par la suppression – ou presque – des redoublements ? Le « zéro redoublement » est un objectif raisonnable. Pour autant qu'il ne résulte pas d'une injonction administrative.

L'examen de ce qu'a été l'évolution des taux de réussite au Diplôme national du brevet (DNB) établit là encore que celle-ci a, tout autant, contribué à masquer la réalité. Alors qu'au début des années 2000, le taux d'échec, 22 %, dépassait celui des élèves en grandes difficultés, voisin de 16 %, la situation s'est retournée par la suite. Désormais, alors que la proportion d'élèves en difficultés s'est accrue, pour approcher les 30 %, de façon surprenante, le taux d'échec a été divisé environ par deux, puisqu'il n'est plus que de 12 %. Dans ces conditions, quel sens donner à la proposition récente conduisant à remiser au purgatoire, dans des classes intitulées prépa-lycée professionnel, les seuls élèves ayant échoué au DNB, dès lors que ce taux d'échec n'a plus de sens ? Tous les élèves entrant dans l'enseignement professionnel – ou presque – ont besoin d'une remise à niveau à laquelle l'année supplémentaire dans la préparation du CAP ou au baccalauréat professionnel, que nous avons proposée ici même en 2022, pourrait en partie être

consacrée. Durcir le brevet – une proposition aujourd’hui avancée, et que nous approuvons, les conduirait tous – à l’exception des seuls, peu nombreux, dirigés vers un CAP sans passer en salle d’attente – dans ces classes réservées aux élèves ayant échoué au Brevet.

Ces deux observations confortent la proposition, que nous avons avancée ici-même en 2022, visant à prolonger d’une année la durée de préparation au CAP comme au Baccalauréat professionnel, tant au bénéfice de la formation générale que de la formation strictement professionnelle. Ne serait-ce que pour retrouver ce qui, au fil du temps, en nombre d’années d’études, du fait de la suppression des redoublements, avait été « économisé ».

3. En amont de l’enseignement professionnel, des réformes qui n’ont pas produit les effets escomptés

Cet allongement de la durée de la scolarité ne serait-il pas inutile, compte tenu des réformes engagées dans le premier degré et au Collège, visant à conduire les élèves au niveau d’un brevet ainsi renforcé ? Ce serait ne pas prendre en compte le facteur temps. Douze années (au moins) s’écoulent en effet entre l’entrée en petite section de l’école maternelle et la fin de la classe de la troisième. De plus, les mesures mises en œuvre, pour le premier degré, par Jean-Michel Blanquer, n’ont pas conduit aux progrès attendus. Rappelons que l’essentiel des efforts consentis a porté sur la réduction par deux des effectifs des classes de grande section de maternelle, du CP et du CE1 relevant d’écoles regroupées au sein des réseaux d’éducation prioritaire (REP). Un échec, pour deux raisons essentielles. D’une

part, tous les élèves de ces classes ne sont pas en difficultés et nombre d'élèves en difficultés se trouvent en dehors de ces classes, de sorte que cette mesure ne touche qu'un quart des élèves en grandes difficultés. D'autre part, faute d'une formation suffisante des enseignants à la gestion de l'hétérogénéité scolaire⁵, les résultats sont bien décevants.

4. Le niveau du CAP actuel ne convient pas aux besoins de notre économie

A l'origine, le CAP préparait à un emploi d'ouvrier ou d'employé qualifié, et le baccalauréat professionnel à un emploi de technicien. Ces deux diplômes fonctionnent aujourd'hui en mode dégradé. Ainsi, par exemple, un à quatre ans après la sortie de formation, 40 % des diplômés du CAP occupent un emploi classé comme non qualifié et 80 % des bacheliers professionnels des emplois de niveau inférieur à celui de technicien alors même que 25 % doivent se satisfaire d'emplois non qualifiés⁶. Et cela après une entrée difficile sur le marché du travail, à la sortie des lycées professionnels, mais aussi des centres de formation d'apprentis. Les conditions d'entrée dans l'emploi des néo-diplômés sont telles que la comparaison entre ceux issus de la voie scolaire et ceux issus de l'apprentissage n'a guère de sens. Il en est ainsi, au niveau du CAP, tant les publics concernés sont, à tous égards, hétérogènes.

Tout d'abord en matière de mode de formation, où sur les 161 391 admis au CAP de l'année 2021, 51 450 relevaient d'une formation scolaire, 68 968 d'une formation sous statut d'apprenti – dont plus du tiers d'un cursus en un an – et 40 983 étant des « candidats libres » ou relevant de la formation continue ou encore de l'enseignement à distance. Hétérogène aussi en ce que 45 % des diplômés ont 20 ans ou plus, mais seulement 10 % parmi les diplômés issus de l'enseignement scolaire, 40 % pour les apprentis et même 80 % pour les autres

candidats. Une autre source d'hétérogénéité est liée à la proportion imposante des candidats déjà diplômés, approchant les 45 %. Et une autre encore se retrouve dans la différenciation scolaire des élèves et apprentis relevant de ces diverses voies de formation. Les élèves préparant le CAP en lycée professionnel sont issus, en large majorité, des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), des unités localisées d'insertion scolaire (ULIS), des classes de troisième prépa-métiers, avec un public pour une large part allophone et d'origine étrangère qui n'a guère de place en apprentissage, cursus autorisé à sélectionner les candidats qu'il choisit, de plus, nettement plus âgés en moyenne.

En 2021, six mois après leur sortie de formation, 70 % des apprentis étaient en recherche d'emploi (20 %) ou poursuivaient leur formation (50 %) et ils étaient plus nombreux encore, 87,5 %, parmi les sortants des lycées professionnels à être en recherche d'emploi (37,5 %), même si le taux de poursuite de formation (50 %) ⁷ était identique. C'est dire à quel point l'accès direct à un emploi, au seul niveau du CAP, est difficile pour les uns comme pour les autres. Les difficultés à trouver un emploi dans le privé contraignent la moitié des sortants à s'engager dans une nouvelle formation, avec l'espoir que celle-ci leur facilitera l'accès à l'emploi, qu'ils soient ainsi issus du scolaire ou de l'apprentissage. Et les uns comme les autres en retirent effectivement un bénéfice : un argument supplémentaire à la transformation du CAP de 2 ans actuellement, en un CAP de 3 ans, dont un associé à des périodes de formation en entreprise. A l'exception, bien sûr de sa préparation en un an, notamment par des candidats déjà diplômés.

Compte tenu de la baisse des taux de redoublement, ces futurs diplômés du CAP-trois ans le seront à l'âge où leurs prédécesseurs, au début des années 2000, obtenaient leur diplôme, mais au terme d'un cursus de deux années seulement. Avec alors, demain, pour eux-mêmes, des conditions d'accès à l'emploi et des niveaux d'emploi nettement améliorés et, pour

l'entreprise, des ouvriers et des employés d'une qualification répondant davantage à leurs attentes.

5. Réparer le baccalauréat professionnel

Le baccalauréat professionnel a été créé en 1985. Il se préparait alors en quatre ans à l'issue de la classe de troisième des collèges. La réforme de 2009 a réduit sa durée de préparation de quatre à trois années. Une réforme qui n'avait été, ici encore, sollicitée par personne sauf par Bercy. L'accès à l'emploi en a été rendu plus difficile, l'adéquation entre le domaine de formation et le domaine d'activité s'est réduite et le type des emplois proposés n'est plus celui que l'on s'attendrait à voir offrir au titulaire d'un baccalauréat professionnel⁸. Ce qui participe à ce que la moitié des sortants des CFA, comme des lycées professionnels, poursuit une formation une fois le baccalauréat professionnel obtenu. Ceux qui prolongent leur formation professionnelle en retirent un bénéfice, y compris lorsque celle-ci ne débouche pas sur un nouveau diplôme. Compte tenu de la « contre-réforme » de 2009, et de la réduction des taux de redoublement, l'âge moyen des diplômés a été réduit de deux années.

Cette réduction de la durée de la formation s'est accompagnée paradoxalement d'une diminution des taux de redoublement et d'une hausse du taux de réussite aux épreuves du baccalauréat. Alors que le niveau des élèves à l'entrée dans l'enseignement professionnel avait diminué considérablement par rapport à ce qu'il était à l'an 2000, et que la durée de la formation se trouvait réduite d'une année, qui aurait pu s'attendre à ce que le taux de réussite au baccalauréat professionnel non seulement ne diminue pas, mais qu'il « s'améliore », en passant de 79 à 90 % ?

Il est ici encore utile de comparer les conditions d'accès à l'emploi des sortants de formation préparant au baccalauréat

professionnel, que celle-ci ait pris place en lycée ou en CFA, même si là encore les publics sont de nature profondément différente, et même si la place de l'apprentissage dans la « production » de bacheliers professionnels est très réduite.

Six mois après leur sortie de formation, toujours en 2021, 60 % des apprentis étaient sans emploi (20 %) ou poursuivaient leur formation (40 %), ils étaient plus nombreux encore, 83 %, à être dans ce cas parmi les sortants des lycées professionnels étant sans emploi (28 %), ou en poursuite de formation (55%)⁹. Plus que le taux de réussite au baccalauréat, ces résultats traduisent le jugement du marché.

Les difficultés à trouver un emploi contraignent ici encore plus de la moitié des sortants à s'engager dans une nouvelle formation, avec l'espoir que celle-ci leur en facilitera l'accès, qu'ils soient issus du cursus scolaire ou de l'apprentissage. Et les uns comme les autres en retirent effectivement un bénéfice : un argument supplémentaire en faveur de notre proposition, réitérée, visant, dans le respect de la double finalité du baccalauréat professionnel, à prolonger d'une année sa durée de préparation pour améliorer les conditions d'accès immédiat à l'emploi, aujourd'hui dégradées, mais aussi afin de réduire les taux d'échec des bacheliers professionnels en poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, tout aussi inacceptables. Une année supplémentaire pour une moitié consacrée à la formation générale et pour l'autre à des périodes allongées de formation en milieu professionnel. Ces nouveaux bacheliers professionnels obtiendront leur diplôme à 19 ans. N'ayant, pour la plupart, jamais redoublé, ils auront ainsi une année de moins que ceux de l'an 2000.

Les réformes engagées au cours des sept dernières années tant pour le CAP que pour le baccalauréat professionnel, de nature largement cosmétique, se sont traduites tout à la fois par une « déprofessionnalisation » des formations et une chute brutale des heures consacrées à la formation générale, à distance des réformes disruptives qu'il eût fallu mettre en place. Le dernier

avatar avec la réforme de la dernière année du baccalauréat professionnel, promulguée au début du mois de février : la substitution aux six dernières semaines de formation antérieures en lycée professionnel, de six semaines de préparation aux enseignements supérieurs, pour ceux des lycéens envisageant d'y poursuivre leurs études ou de six semaines de stage en entreprise pour ceux d'entre eux décidés à chercher immédiatement un emploi. Des mesures dérisoires : qui pourrait soutenir sérieusement qu'en substituant, en terminale, six semaines de formation en milieu professionnel à six semaines de formation en lycée professionnel, les difficultés pour les bacheliers professionnels à trouver un emploi seraient gommées, et qu'avec un soutien méthodologique pour les autres, les taux de réussite au BTS pourraient atteindre des niveaux raisonnables ? Comme si les difficultés accumulées tout au long des douze années de formation qui les ont précédées, du cours préparatoire au baccalauréat, pouvaient, en six semaines, être effacées.

6. Des dispositifs de seconde chance pour les collégiens en difficulté

Il existe aujourd'hui un dispositif susceptible, pour autant qu'il soit démultiplié, et en attendant mieux, de réduire dans de fortes proportions les taux d'abandon en cours de route dans l'enseignement professionnel : les classes de troisième à projet professionnel¹⁰, introduites en 2005, et désormais intitulées « troisièmes prépa-métiers ». Il s'agit, dans ces classes, de prendre appui sur les compétences spécifiques des professeurs de lycée professionnel pour donner aux élèves une seconde chance, en faisant largement appel à une pédagogie de projet, sans pour autant renoncer à l'acquisition et à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Avec des enseignements de consolidation en mathématiques et en français, des taux d'encadrement

renforcés et des heures de découverte professionnelle mobilisées comme support pour l'acquisition du socle commun. De telles classes sont également présentes dans l'enseignement agricole, fonctionnant principalement dans le cadre des Maisons familiales rurales. Les élèves y sont remobilisés et bien préparés à leur poursuite d'études dans la voie professionnelle.

Les classes ouvertes en lycées professionnels publics ou privés relevant de l'Éducation nationale sont loin d'être en état de répondre à la demande des familles. Jusqu'à cinq ou six candidatures par place. D'où la nécessité – improbable – de procéder à une sélection... Elles n'accueillent aujourd'hui qu'environ 32 000 élèves. Les familles, dont les enfants ne peuvent être acceptés dans l'enseignement public, peuvent se retourner vers l'enseignement privé, qui accueille ainsi plus de la moitié des élèves des classes de 3e prépa-métiers ou de 3e agricole. Sans, ainsi, que tous les candidats puissent y trouver place. Une solution rapide à mettre en œuvre, et d'un coût limité, consiste à doubler le nombre de classes de 3e prépa-métiers en lycée professionnel, car elles offrent une seconde chance aux élèves en perdition au collège, qui savent s'en saisir. Des élèves qui sont alors formés en un lieu propice à la construction raisonnée de leur projet de formation, avec un accès prioritaire à la formation de leur choix et qui, de ce fait, réussissent à la conduire à son terme, sans sortie de route.

Notes

- ① Daniel Bloch, 2022, <https://tnova.fr/societe/enseignement-superieur-recherche/un-nouveau-souffle-pour-lenseignement-professionnel/>
- ② Daniel Bloch, « L'enseignement professionnel, une priorité », Terra Nova, 2018,

<https://tnova.fr/societe/enseignement-superieur-recherche/lenseignement-professionnel-une-priorite/>

- ③ Daniel Bloch. *Quel avenir pour l'enseignement professionnel*. Presses universitaires de Grenoble, mars 2024. Avec les contributions d'Estelle Folest, députée du Val d'Oise, Modem, d'Alexandre Portier, député du Rhône, LR, et de Pascal Vivier, secrétaire général du SNETAA-FO.
- ④ *Génération 2017 : enquête 2020* | Cereq
- ⑤ Daniel Bloch, 2010, *Contre l'échec scolaire : agir dès la petite enfance* | Terra Nova (tnova.fr)
- ⑥ France. Portrait social. INSEE références, édition 2022, fiche 2.5, Insertion professionnelle.

<https://www.insee.fr › fichier › FPORSOC22-F10>
- ⑦ DEPP, Notes d'information n°22.42, 2022 et n° 22.43, 2022.
- ⑧ Daniel Bloch et Juliette Tardieu, février 2012. *De nouvelles ambitions pour l'enseignement professionnel* | Terra Nova (tnova.fr)
- ⑨ DEPP, Notes d'information n°22.42, 2022 et n° 22.43, 2022.
- ⑩ Daniel Bloch, 2005, *La découverte professionnelle en classe de troisième*, ONISEP.